

COMMUNIQUÉ DE LA MUNICIPALITÉ N° 1/2010-2011

du 14 juin au 20 août 2010

Renens, le 20 août 2010

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Nous avons le plaisir de vous communiquer, ci-dessous, les principales décisions et activités de la Municipalité durant la période considérée.

1. Sous la loupe

Mise en œuvre du préavis sur le stationnement privilégié pour les résidents

Suite à l'adoption par le Conseil communal du préavis sur le stationnement privilégié pour les résidents et de son règlement d'application puis la validation des différents documents par le Conseil d'Etat, un groupe de travail réunissant des collaborateurs du CTC, de la Police de l'Ouest lausannois et d'Administration générale a été constitué afin de planifier et gérer la mise en œuvre.

Les travaux de marquage au sol et la pose de la signalisation seront réalisés en cohérence avec le projet des zones 30. L'entrée en vigueur sera donc progressive : elle se fera au fur et à mesure de l'avancée des chantiers dans les différents secteurs et sera effective dès lors que les éléments de signalisation et de marquage seront prêts. Les premiers macarons devraient ainsi être délivrés dès le début du mois de novembre 2010.

Tenant compte de cette mise en place progressive, la Municipalité a dès lors décidé de délivrer les macarons gratuitement pour 2010 aux habitants de Renens qui en feront la demande et qui commanderont formellement un macaron pour 2011.

La gestion administrative de la délivrance des macarons est confiée à PolOuest. A cet effet, et afin de compléter le guichet physique de PolOuest, un guichet électronique sera ouvert et permettra aux habitants de Renens de commander leur macaron directement par internet depuis le site www.polouest.ch, site qui sera relié avec le site de la Commune. Les cartes à gratter pour le stationnement occasionnel seront disponibles à la vente en même temps.

Une information accompagnera la mise en place du stationnement privilégié. Un premier article paru dans le Carrefour Info Renens du mois de juin dernier a lancé la campagne d'information. Celle-ci visera à informer tant sur la mise en place que sur le "fonctionnement" du stationnement privilégié. Il s'agira donc d'une information avant tout pratique qui se déclinera de différentes manières : nouveaux articles dans le Carrefour Info Renens; pages internet accessibles depuis www.renens.ch et www.polouest.ch; dépliant d'information distribué en tous-ménages et disponible dans les différentes réceptions de l'administration communale et de PolOuest; stand d'information le 24 septembre à

l'occasion de la semaine de la Mobilité (voir ci-dessous). Par ailleurs, une personne de PolOuest sera disponible dès la mi-septembre pour répondre individuellement par téléphone et par email à toutes les questions des habitants de Renens et usagers sur les modalités de mise en place du stationnement privilégié et l'acquisition et conditions d'utilisation des macarons et cartes à gratter.

Loi sur les écoles de musique - Consultation de Union des communes vaudoises

L'Etat a mis en consultation, par l'intermédiaire de l'UCV, son projet de loi sur les écoles de musique, qui comprend une participation financière des communes. L'Union des communes vaudoises (UCV) et l'Association de communes vaudoises (AdCV) avaient convaincu l'Etat de revoir à la baisse la participation financière communale prévue par habitant, passant de Fr. 25.- à Fr. 18.- puis à Fr. 9.- à la fin de la période transitoire de cinq ans.

Dans sa séance du 2 octobre 2009, la Municipalité avait décidé de répondre "oui" à la consultation organisée par l'UCV, un oui de principe avec des inquiétudes sur l'importance de la charge financière.

Suite à cette consultation des communes, l'UCV et l'AdCV ont fait un certain nombre de nouvelles propositions au Canton, dont plusieurs ont été prises en compte. Il s'agit des aspects suivants :

- > Abaissement de l'âge déterminant des élèves à 20 ans (contre 25 ans dans l'avant-projet de loi soumis à consultation).
- > Augmentation de la durée d'enseignement des enseignants, qui passe de 24 heures à 25 heures (gain estimé : 1 million de francs).
- Participation majoritaire des communes dans les organes décisionnels, notamment la future fondation : les communes ont en effet obtenu quatre sièges contre trois dévolus à l'Etat.

S'agissant du financement, les communes n'ont, certes, pas obtenu la participation de l'Etat à la couverture de 33% des coûts, ce dernier ne prévoyant de financer le coût des écoles de musique qu'à hauteur de 25% environ. Ceci s'explique en partie par le fait que l'Etat, qui finance la totalité de l'enseignement professionnel de la musique, souhaite s'impliquer moins que les communes auxquelles revient la responsabilité du financement des écoles de musique à but non professionnel, selon le partage des tâches défini dans le cadre de l'opération Etacom.

Les communes participeront donc à hauteur de Fr. 8'620'000.-, ce qui correspond à un montant de Fr. 9.50/habitant, somme bien inférieure aux montants évoqués lors des premières estimations du projet et faisant partie du projet de loi. Afin de permettre aux communes de se préparer à cette nouvelle charge, il a été décidé une mise en œuvre progressive sur six ans du dispositif prévu : la première année, les communes paieront Fr. 4.50/habitant, puis cette somme sera augmentée de Fr. 1.- chaque année jusqu'à ce que la somme de Fr. 9.50 soit atteinte la 6ème année.

Un Protocole d'Accord a été établi entre le Conseil d'Etat, l'UCV et l'AdCV pour le règlement des bases du financement de l'enseignement de la musique à visée non professionnelle, protocole qui a été soumis au vote à l'ensemble des communes partenaires.

La Municipalité a décidé de répondre "oui" à cette nouvelle consultation de l'UCV, tout en souhaitant, comme lors de la première consultation, que ne soit pas mis en place un système trop rigide et bureaucratique avec des critères trop exclusifs, ceci de manière à ce que le

plus grand nombre d'écoles puisse bénéficier de ce soutien financier, y-compris celles qui pourraient être concernées à Renens.

Semaine de la mobilité 2010

La Semaine de la mobilité aura lieu dans le Canton de Vaud du jeudi 16 au mercredi 22 septembre 2010. Ces dates englobent diverses manifestations en relation avec le thème de la mobilité, dont La Journée internationale «A pied à l'école» qui se tiendra le vendredi 24 septembre 2010, une manifestation à laquelle la Commune de Renens participe en étroite collaboration avec l'Association des parents d'élèves (APE).

La Commune développe notamment les activités suivantes :

- > 15 septembre : Vernissage des zones 30. Balades guidées en compagnie de la Municipalité pour découvrir les nouvelles zones. 17h30 départ de 7 sites : la Poste au centre, Ecole des Biondes, EMS des Baumettes, EMS la Méridienne, Florissant (Migros), Ecole du Mont-de-By, Piscine du Censuy (ce dernier parcours se fait à vélo)
- ➤ 16 septembre : **Balade à vélo commentée** sur les grands projets dans l'Ouest lausannois. "Les Baladeurs, de la gare de Renens à Malley, en passant par Crissier et Prilly". Départ 18h Place du Terminus (nord de la gare de Renens)
- 22 septembre : Mobilité dans l'ouest lausannois : gare, tram, bus. Ça bouge ! Information sur les grands projets en cours qui permettront de moderniser la gare et d'accueillir le tram
 - o 11h-18h : Place du Terminus (nord de la gare de Renens) : exposition des plans de la gare et du tram en présence de techniciens.
 - o 20h : Renens, Salle de Spectacle : soirée d'information et d'échanges sur les projets de la gare et du tram
- 24 septembre : Journée internationale à pied à l'école... à Pedibus. Rencontre organisée par l'APE sur une rue fermée au trafic : carrousel pour enfants actionné à la force du mollet, parcours de trottinettes segway et vélos électriques à l'essai. 15h30-20h : Chemin de la Roche à Florissant Hors-programme public : Renens accueille l'association "rue de l'avenir" pour sa 27ème journée d'étude consacrée cette année à la question des zones 30
- > 25 septembre : **Course pédestre populaire**. Course du trophée lausannois en ville de Renens (parcours voir plus bas). 14h-18h : Place de sport de Verdeaux

Les Municipalités, concernées par les grands projets de transports publics à venir par le biais du Schéma directeur de l'Ouest lausannois ont pour la première fois collaboré pour faire connaître leur manifestations plus largement et y inviter toute la population concernée. Un tout-ménage commun sera diffusé à Chavannes, Crissier, Jouxtens-Mézery, Ecublens, Prilly et Renens

2. Autres décisions prises et dossiers suivis par la Municipalité

La Municipalité a décidé :

 d'autoriser les travaux d'installation d'une nouvelle centrale d'éclairage de secours à la Salle de spectacles, ainsi qu'une porte coupe-feu dans le local technique car l'installation d'éclairage de secours existante date de la construction du bâtiment (1955).
Cette installation est obsolète et ne répond plus aux exigences actuelles en matière de sécurité;

- d'accepter la pose de trois boucles inductives pour le comptage des véhicules sur le territoire de Renens, dans le cadre des comptages quinquennaux organisés par Lausanne Région. Ces boucles placées dans la chaussée sont prévues à la rue de Cossonay, rue de Lausanne et avenue de Longemalle. Ce système permettra un suivi quasi continu de l'évolution du trafic par type de véhicules (véhicules légers, poids lourds et deux-roues;
- d'acheter la collection de 294 cartes postales anciennes et 272 photos d'archives que M. Jean-Claude Marendaz, domicilié à Renens, a accumulées avec passion pendant 40 ans. Cette collection, estimée par un expert, illustre l'évolution extraordinaire de l'image urbaine et ethnologique de notre commune et l'expert précise encore que cette collection a une valeur indéniable sur le plan historique;
- d'autoriser l'achat d'un tapis de danse pour la scène de la Salle de spectacles. En effet, les éclairages permettent au public d'apprécier le jeu des artistes sur la scène, mais la couleur claire du sol de la scène reflète les lumières. Cela représente un gros handicap pour l'éclairage des spectacles, d'autant plus que la plupart des artistes professionnels qui se produisent dans le cadre de la saison de spectacles exigent un sol noir;
- d'accepter la mise à disposition de la salle de conférences du service Culture-Jeunesse-Sport pour l'Association Tilt. Cette salle a un accès direct à la rue Neuve, sur la placette du Corso. L'association y organisera des projets ponctuels d'exposition conformément au règlement établi. La Municipalité prend également acte des 2 prochains événements de son programme : une installation spatiale sur l'esplanade du Corso du 22 octobre au 12 novembre en lien avec les festivités du retour sur la Place du Marché et une exposition d'affiches en décembre 2010;
- d'accepter que la 4^{ème} édition de la course pédestre de Renens prévue pour le 25 septembre 2010 se déroule sur un tracé urbain au nord de la Ville de Renens dans un périmètre compris entre les quartiers de Verdeaux Château Bourg-Dessus Pépinières Sous-Biondes Eglise-Catholique Verdeaux. La finance d'inscription sera gratuite pour les moins de 16 ans, de Fr. 12.- pour les 12-20 ans et Fr. 15.- pour les plus de 20 ans;
- d'adjuger les prestations de collecte et transport des déchets urbains ménagers à l'entreprise SRS Swiss Recycling Services-Veolia propreté, à Bussigny-près-Lausanne pour une durée de 4 ans;
- de financer la mise en place de 3 conteneurs enterrés à proximité des nouveaux bâtiments de la rue de l'Avenir 18-20.

La Municipalité a pris acte :

- des comptes de la Société coopérative de la piscine de Renens;
- des comptes 2009 de l'Association du Centre de rencontre et d'animation (CRA);
- du bilan de la soirée organisée au quartier du Silo par le M. Nicolas Perelyguine, délégué jeunesse et M. Emmanuel Michaud de la Police de l'Ouest lausannois le 10 juin 2010, à laquelle ont participé une trentaine d'habitants, le concierge des immeubles, ainsi que deux représentants des gérances. Cette soirée fait suite des doléances d'habitants du quartier envoyées à la Municipalité, qui mettra notamment en œuvre des actions pour des animations pour les enfants et adolescents;
- que les comptes de la Société coopérative d'habitation de Renens ont été révisés par sa fiduciaire:

- de la tenue de l'action "Bienvenue dans l'Ouest" le samedi 4 septembre prochain organisée par la CISE de Renens et la Commission d'intégration et d'échange Suisses-Etrangers d'Ecublens. Il s'agit d'une balade à l'attention des habitants, suisses et étrangers, arrivés à Renens et Ecublens durant le premier semestre 2010, afin qu'ils se familiarisent avec leur environnement résidentiel et qu'ils rencontrent quelques acteurs de la vie locale. Une délégation de la Municipalité saluera les participants au départ de la balade;
- du programme de la manifestation Design On-Off qui aura lieu du 23 au 26 septembre 2010 à la Salle de spectacles de Renens, à l'ECAL et dans différents lieux de la région lausannoise. Après Vevey, Lausanne et Genève, c'est notre ville qui a été choisie par le magazine Espaces contemporains pour exposer une sélection d'objets de jeunes designers.

3. Renens entreprise formatrice : point sur les apprenti(e)s

Depuis quelques années, le nombre de jeunes faisant leur formation dans le cadre d'un apprentissage est en augmentation. A Renens, les apprenti(e)s représentent le 7,8% de l'effectif du personnel communal. De plus, différents types de stages sont organisés dans les services.

En juillet 2010, 5 apprenti(e)s ont terminé avec succès leur formation à la Ville de Renens. Il s'agit de 2 employées de commerces, 1 assistante dentaire, 1 assistante socio-éducative et 1 informaticien. Une assistante socio-éducative a également obtenu son CFC en cours d'emploi (art. 32).

Un apéritif en leur honneur a été organisé le 5 juillet à la Salle de spectacles. La Municipalité a pu ainsi les féliciter et leur souhaiter plein succès pour leur avenir professionnel.

Au début de cette année scolaire 2010, 10 apprentis poursuivent leur formation et 7 nouveaux et 1 stagiaire la débutent cette année. Dès lors, la Ville de Renens compte 17 apprenti(e)s et 1 stagiaire dans les métiers suivants :

Employé-e de commerce	5	Informaticien	2
Horticulteur-paysagiste	4	Assistante socio-éducative	2
Agent d'exploitation	2	Gestionnaire en intendance	1
Peintre en bâtiment	1	Stagiaire assistant socio-éducat	if 1

LA MUNICIPALITÉ